



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

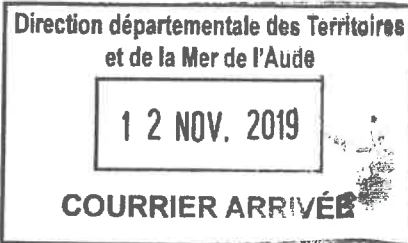
La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : T. MAJCHRZAK
Tel. : 05.63.57.14.82
Mél : inao-toulousegaillac@inao.gov.fr

V/Réf : Dossier n° PC 011 362 19 M0001
Affaire suivie par Mme Delphine Gonzalez

N/Réf : TM/CSC/19-91

Objet : Projet de centrale photovoltaïque au sol
Commune de Saint-Paulet



La Directrice de l'INAO
à
Monsieur le Préfet de l'Aude
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Unité Droit des Sols

105, boulevard Barbès
11000 CARCASSONNE

Gaillac, le 6 novembre 2019

Par courrier reçu le 17 Octobre 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet déposé par la société CS du Causanel du groupe Valeco concernant l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste de livraison et de deux postes de transformation.

La commune de Saint-Paulet est incluse dans les aires de production des IGP « Aude », « Canard à foie gras du Sud-ouest », « Jambon de Bayonne », « Le Pays Cathare », « Pays d'Oc », « Terre du Midi » et « Volailles du Lauragais ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La société CS du CAUSANEL a pour projet l'installation d'une centrale photovoltaïque, de deux postes de transformation et d'un poste de livraison au lieu-dit « Causanel » sur la commune de Saint-Paulet.

Les parcelles concernées sont les parcelles ZC 5 et ZC 14c d'une superficie de 13.8 hectares. Au total, les panneaux photovoltaïques couvriront une superficie de 8.89 hectares divisés en deux zones distinctes. Les postes de transformation et de livraison seront d'une superficie de 90m². L'entretien de ces parcelles sera réalisé de façon mécanique.

Actuellement, les parcelles sont en friche et ne sont concernées par aucune activité agricole. Il s'agit de l'emprise d'une ancienne carrière abandonnée.

L'installation de ce parc photovoltaïque n'aura donc pas d'impact sur l'agriculture.

Après étude du dossier, l'INAO ne s'opposera pas, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

DUTM			DUTMA	
SUBD		1 : Information N : Suite à donner	MAGP	
SPC			RECAO	
SG		12 NOV. 2019	SUEDT	S
SEADR			SPRISF	
SEMA		A : Assistera à la réunion E : Eléments de réponse P : Projet de réponse	SHBD	
SIGNALE				

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Catherine RICHER

INAO - Délégation Territoriale Occitanie

SITE DE MONTPELLIER
697 av. Etienne Meuhl CA Croix d'Argent
34070 MONTPELLIER
Tél : 04.67.27.11.85
INAO-MONTPELLIER@inao.gov.fr

SITE DE NARBONNE
Rue du Pont de l'Avenir
CS 50127
11100 NARBONNE
Tél : 04.68.90.62.00
INAO-NARBONNE@inao.gov.fr

SITE DE GAILLAC
Centre Technique du Vin
52 Place Jean Moulin 2ème étage
81600 GAILLAC
Tél : 05.63.57.14.82
INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gov.fr

Antenne de Perpignan
Tél : 04.68.34.53.38
INAO-NARBONNE@inao.gov.fr